Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le 10/02/2026
ID : 064-200087492-20260204-05_2026DEL-BF

Note de présentation brève et synthétique – Budget primitif 2026 du SMEP de la région de Jurançon

Le contexte d'élaboration du budget 2026

L'année 2025 voit l'inflation reculer de +2,3% à +1% environ en fin d'année. Le prix de l'énergie connait une nouvelle baisse assez marquée pour l'électricité qui a diminué en 2025 (-4,5%). Les prix liés à l'alimentation se sont stabilisés pour s'établir à +0,2% fin 2024. L'inflation devrait être proche de +1,3% en 2026.

La croissance devrait se maintenir en 2025 légèrement en deçà de 2024 et s'établir à +0,7% selon la Banque de France. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027. La Banque Centrale Européenne (BCE) prévoit de stabiliser ses taux directeurs actuels.

L'anticipation des taux pour 2026 et les années à venir, table sur un taux fixe « 15 ans » proche de 3%, et un taux variable entre 2 et 3% (Euribor 3 mois). Les marges moyennes des établissements bancaires se situent autour des 1% en 2025.

Il convient de rappeler que par délibération n°20-2025 en date du 2 juillet 2025, le Comité syndical a approuvé le transfert du portage administratif et notamment budgétaire et comptable du PAT Gave de Pau au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse au 1er janvier 2026. Ce transfert s'est accompagné par le transfert du personnel par voie de mutation. Ainsi, à compter du 1er janvier 2026, seules les écritures de rattachements relatives à l'année 2025 et les dernières régularisations comptables seront à ventiler pour le compte du PAT.

Le niveau d'investissement projeté sur 2026 devrait être en diminution par rapport à l'année écoulé (environ 2,1M €HT hors RAR).

L'évolution de la surtaxe sur le territoire syndical reste contenue malgré l'inflation.

Le Syndicat a voté lors du dernier Comité syndical le 16 décembre dernier, l'augmentation de +4 centimes de la surtaxe. Cette augmentation a été rendue nécessaire par la décision de l'Agence de l'Eau Adour Garonne de conditionner les aides et subvention du 12ème Programme à un prix de l'eau minimum de 2 €TTC/m3. Malgré cette indispensable augmentation, le SMEP de la région de Jurançon garanti, en 2026 encore, le prix de l'eau potable le moins onéreux au vu des prix proposés par les collectivités et syndicats voisins.

La structure du budget 2026

La section d'exploitation

La section d'exploitation retrace la vie courante des services du syndicat. Les prévisions budgétaires portant sur les dépenses réelles de fonctionnement du seul budget SMEP ont évolué de 5,23 % par rapport au budget de l'année précédente.

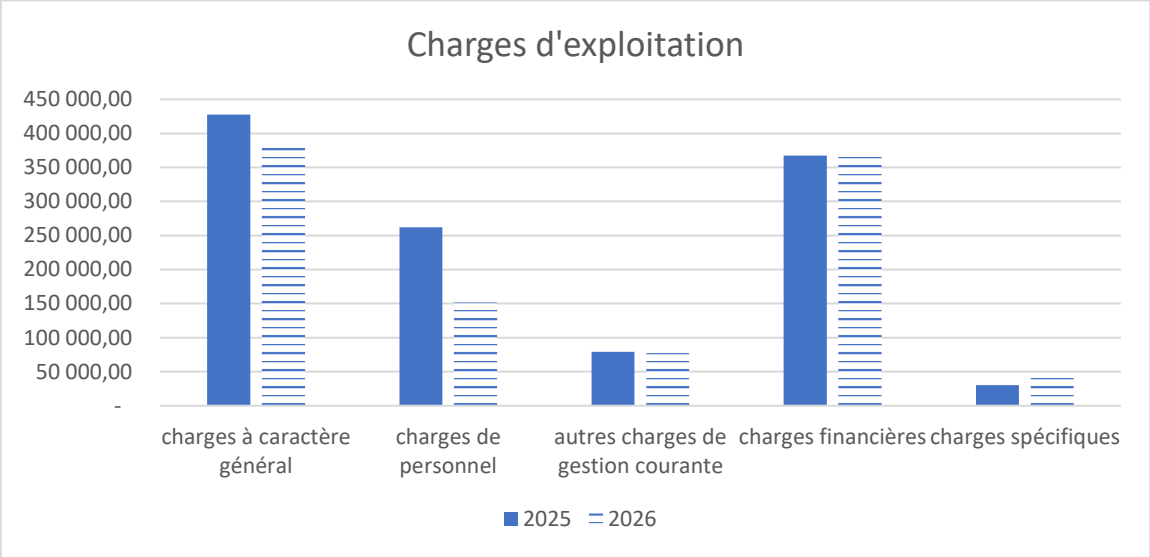
Cette évolution s'explique, d'un part, par fait qu'une partie des charges à caractère général en 2025 étaient réparties par ventilation analytique entre le SMEP et le PAT selon la clé de répartition suivante :

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260204-05_2026DEL-BF

0,51 pour le SMEP et 0,49 pour le PAT. Avec le transfert du PAT désormais, ces charges sont supportées à 100 % par le Syndicat. De plus, le versement de la redevance performance des réseaux d'eau potable à l'Agence de l'eau vient impacter ce chapitre (+280 000 €HT). D'autre part, les charges en matière de personnel sont également en légère progression s'expliquant par le glissement vieillesse technicité, la revalorisation de cotisations et de la fin de la mutualisation de deux agents (environ 10% avec le PAT).

Le budget du PAT n'étant plus porté par le SMEP, qui était presque exclusivement constitué de charges de fonctionnement, les prévisions budgétaires 2026 portant sur les charges à caractère général et les frais de personnel ont diminué, pour passer de 689 688 € à 530 820 € en comparaison entre le budget 2025 (SMEP et PAT conjoint) et le budget 2026.

Pour rappel, la redevance pour performance des réseaux d'eau potable est perçue par le SMEP dans un premier temps, puis reversée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le SMEP devra donc supporter désormais les impayés d'une partie des factures de consommations d'eau.



Au 1er janvier, les effectifs de la collectivité sont à 2 équivalents temps plein. Ils sont donc en diminution par rapport à l'année écoulée (les agents du PAT ayant été transférés au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse).

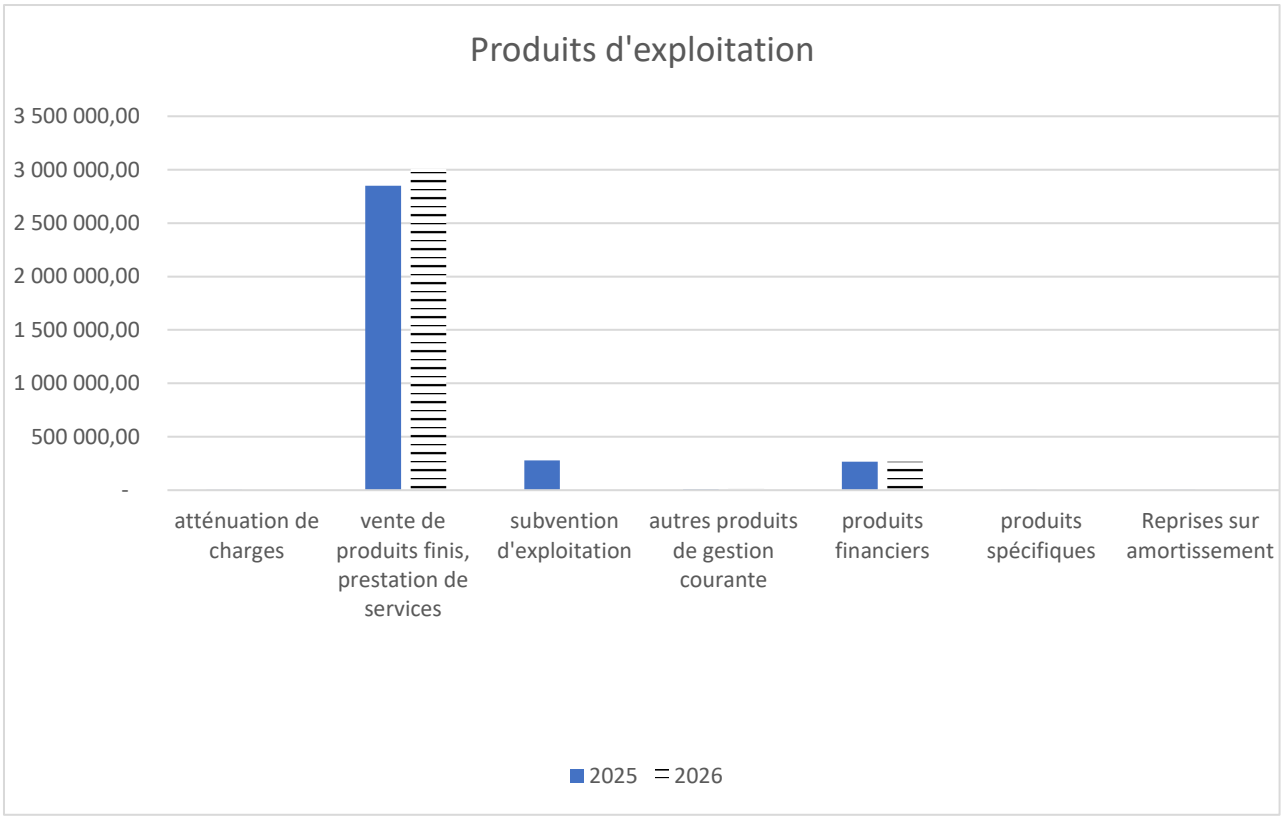
Les charges brutes de personnel s'élèvent à 151 720 €.

Pour 2026, l'évolution des charges de personnel est marquée par :

- L'avancement d'échelon d'un agent ;
- L'augmentation des cotisations de la CNRACL ;
- L'augmentation des cotisations du Centre de Gestion.

Le chapitre 67 « Charges spécifiques » est également marqué pour une évolution à la hausse, due au transfert de la trésorerie du PAT au nouveau syndicat porteur.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260204-05_2026DEL-BF



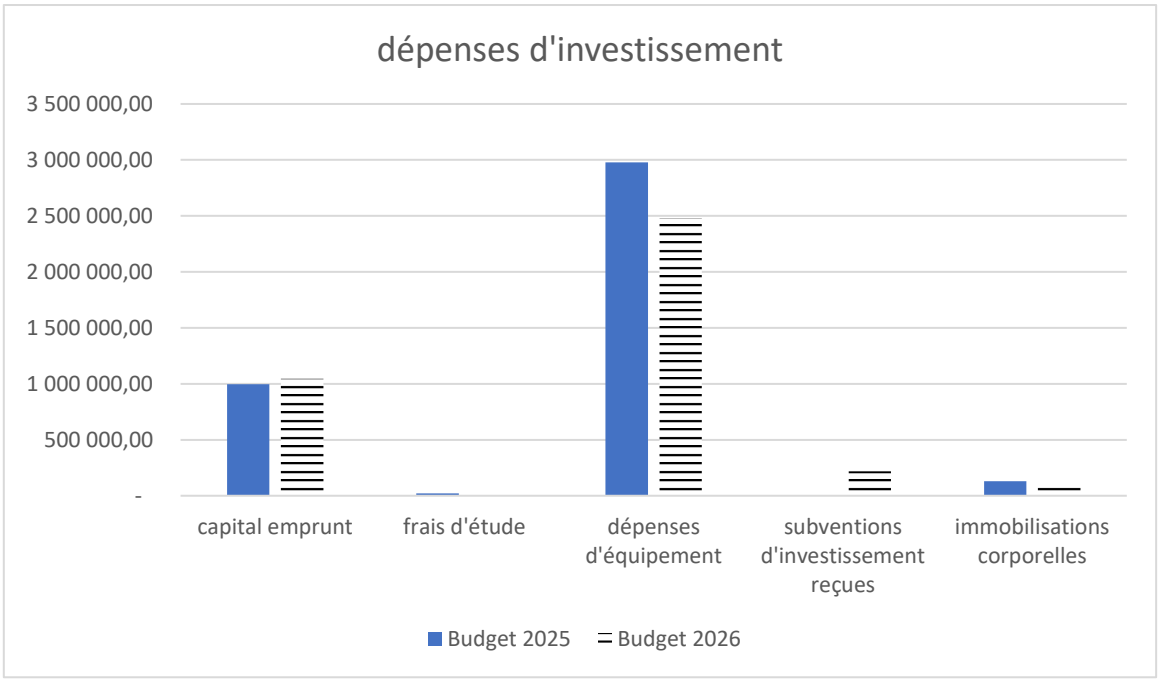
Comme indiqué, le Comité syndical a voté le principe d'augmentation de la surtaxe de + 4 centimes par mètre-cube en 2026, et ce afin de pouvoir être éligible aux subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

L'évolution régulière de nouveaux abonnés, entre 200 et 400 abonnés par an, ne se traduit pas dans l'évolution des volumes facturés ces dernières années. Une stabilisation des volumes consommés a été prise en compte dans l'analyse prospective financière, ainsi que pour l'estimation des recettes qui en découlent.

La section d'investissement

Les graphiques prennent en considération les Restes-à-réaliser 2025.

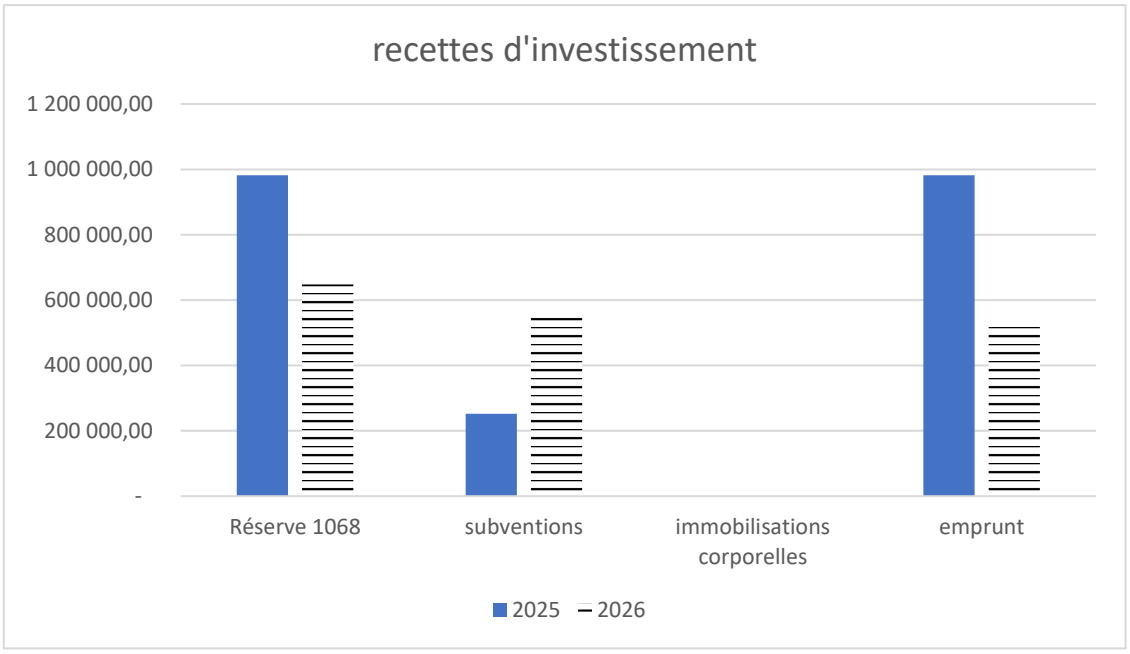
Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260204-05_2026DEL-BF



La majorité de l'investissement sera consacré au renouvellement des réseaux ou à l'amélioration des infrastructures d'eau potable. Toutefois, une enveloppe spécifique d'environ 200 K€ HT sera dédiée à la mise en place d'équipements de sous-sectorisation ou d'optimisation des pressions de distribution, afin de lutter plus efficacement contre les fuites d'eau.

Le SMEP maintient son effort en matière d'investissement (les RAR sont inclus dans ce graphique).

Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après.



Les subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne attendues en 2026 concernent les transactions foncières, l'acquisitions pré-localisateurs de fuite et de compteurs de sous-sectorisations.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260204-05_2026DEL-BF

L'épargne brute

Le taux d'épargne brute s'améliore en 2025, pour atteindre environ 75,7 % (71,6 % en 2024), soit 2 277 852 €, tout comme l'épargne nette qui s'améliore à près de 1 336 000 €.

L'endettement

Au 1er janvier 2026, la dette de la collectivité s'élève à 14 950 894,25 € pour 27 emprunts en cours, contractés auprès de 7 prêteurs.

Description de la dette :

- L'ensemble de la dette de la collectivité est classé A1 dans la typologie Gissler[1], cela signifie qu'elle n'est pas à risque ;
- Le taux moyen de la dette s'élève à 2,44 % ;
- Durée de vie résiduelle : 15 ans et 3 mois ;
- Durée de vie moyenne : 8 ans et 2 mois ;
- 93,79 % des emprunts sont à taux fixe.

Dans cette description ont été pris en considération les quatre avances remboursables contractés par le SMEP auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

En 2025, le SMEP a souscrit un emprunt de 950 000 € à un taux de 3,65 % auprès de la Banque Postale, sur 20 ans.

Pour 2026, il est envisagé de souscrire un nouvel emprunt de près de 500 000 €.

Le budget global de 2026 du SMEP de la région de Jurançon

2026	Exploitation		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif dont RAR 2025	3 706 802,14	3 706 802,14	4 399 662,51	4 399 662,51

Total des dépenses 8 106 464,65 €

Total des recettes 8 106 464,65 €

[1] L'information est disponible sur l'annexe du budget